

<b>Nom du produit :</b>	DEMOULANT P.T.F.E DML723	<b>Date de création/révision :</b>	21.11.14 Version : 1.0
<b>Ref.Nr.:</b>	BDS001507_2_20131121(FR)	<b>Remplace :</b>	AB56460

**SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise****1.1. Identificateur de produit**

**DEMOULANT P.T.F.E DML-723**  
Aérosol

**1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

agent de démoulage

**1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

**TECHNIFLON Europe**  
3 rue du Bicentenaire de la Révolution  
ZI du Parc  
91220 LE PLESSIS PATE  
Siret 352 121 164 00037

**a. Numéro d'appel d'urgence****France:**

Centres Antipoison et de Toxicovigilance

ANGERS: 02 41 48 21 21

BORDEAUX: 05 56 96 40 80

LILLE: 0 825 812 822

LYON: 04 72 11 69 11

MARSEILLE: 04 91 75 25 25

NANCY: 03 83 32 36 36

PARIS: 01 40 05 48 48

RENNES: 02 99 59 22 22

STRASBOURG: 03 88 37 37 37

TOULOUSE: 05 61 77 74 47

**la Suisse:** Numéro d'appel d'urgence de CSIT (Centre Suisse d'Information Toxicologique): 145

**Belgique:** Centre Antipoisons: 070 - 245 245

**SECTION 2: Identification des dangers****2.1. Classification de la substance ou du mélange**

<b>Nom du produit :</b>	DEMOULANT P.T.F.E DML723	<b>Date de création/révision :</b>	21.11.14 Version : 1.0
<b>Ref.Nr.:</b>	BDS001507_2_20131121(FR)	<b>Remplace :</b>	AB56460

## Classification conformément au règlement (CE) N° 1272/2008

Physique : Aérosol, catégorie 1  
Aérosol extrêmement inflammable  
Récipient sous pression : peut éclater sous l'effet de la chaleur

Santé : Irritation cutanée, catégorie 2 –  
provoque une irritation cutanée  
Irritation oculaire, catégorie 2 –  
provoque une sévère irritation des yeux  
Toxicité spécifique pour certains organes cibles. Exposition unique STOT un., catégorie 3  
Peut provoquer somnolence et vertiges

Environnement : Danger pour le milieu aquatique, chronique catégorie 2  
Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Autres dangers : Aucun(e)

## Classification conformément aux directives 67/548/CEE ou 1999/45/CE:

EXTREMEMENT INFLAMMABLE

N : DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT

Santé : R66 : L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.  
R67 : L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

Physique : EXTREMEMENT INFLAMMABLE

Environnement : R51/53 : Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique

## 2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage conformément au règlement (CE) N°1272/2008

Identificateur du produit :	Contient des hydrocarbures pentane.
Pictogramme(s) de danger :	 
Mention d'avertissement :	Danger
Mention(s) de danger :	H222 : Aérosol extrêmement inflammable H229 : Récipient sous pression : peut éclater sous l'effet de la chaleur H315 : Provoque une irritation cutanée. H319 : Provoque une sévère irritation des yeux. H336 : Peut provoquer somnolence et vertiges. H411 : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
Conseil(s) de prudence :	P102 : Tenir hors de la portée des enfants P210 : Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes Nues er de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. P211 : Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.

<b>Nom du produit :</b>	DEMOULANT P.T.F.E DML723	<b>Date de création/révision :</b>	21.11.14 Version : 1.0
<b>Ref.Nr.:</b>	BDS001507_2_20131121(FR)	<b>Remplace :</b>	AB56460

P251 : Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.

P261 : Eviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols

P271 : Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé

P410/412 : Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure A 50°C/122°F.

P501-2 : Eliminer le contenu / récipient dans une décharge agréée.

Informations additionnelles sur

les dangers : Aucun(e)

Remarques : Pour les préparations classées nocives en raison du danger en cas d'aspiration, il n'est pas nécessaire de les étiqueter « nocif » avec la phrase R65 si elles sont placées sur le marché sous forme aérosols ou dans des récipients munis d'un dispositif scellé de pulvérisation. (directive européenne 67/548 annexe VI 9.4)

### 2.3. Autres dangers

Aucun(e)

## SECTION 3: Composition/informations sur les composants

### 3.1. Substances

Non applicable.

### 3.2. Mélanges

Composants dangereux	N° CAS	EC-nr	w/w %	symbole	phrase-R*	Notes
Méthylal	109-87-5	203-714-2	30-60	F	11	B
Pentane	109-66-0	203-692-4	10-30	F+,Xn,N	12-51/53-65-66-67	A
tetrafluoroethane	811-97-2	212-377-0	10-30	-	-	B
propane-2-ol; alcool isopropylique	67-63-0	200-661-7	<20	F,Xi	11-36-67	B
Naphta léger (pétrole), hydrotraité	64742-49-0	931-254-9	<20	F,Xn,N	11-38-51/53-65-67	B,P
CO2	124-38-9	204-696-9	5-10	-	-	A,G
Butane-1-ol ;n-butanol	71-36-3	200-751-6	<0.1	Xn	10-22-37/38-41-67	B

#### Explication des notes

A : substances avec limite d'exposition sur le lieu de travail européenne

B : substances avec limite d'exposition sur le lieu de travail nationale

G : exemptés de l'obligation d'enregistrement conformément à l'article 2(7) (a) du règlement REACH n°1907/2006

P : la classification comme cancérigène ne s'applique pas, la substance contient moins de 0.1% poids/poids de benzène (Einesc no 200-753-7)

Composants dangereux	Numéro d'enregistre	N° CAS	EC-nr	w/w %	Classe et catégorie de danger	Mention de danger	Notes
Méthylal	01-2119459286-30	109-87-5	203-714-2	30/60	Flam.Liq.2	H225	B
Pentane		109-66-0	203-692-4	10-30	Flam. Liq.2, Asp.Tox.1,STOT SE3,Aquatic Chronic2	H225,H304,H336,H411	A
propane-2-ol; alcool isopropylique	01-2119457558-25	67-63-0	200-661-7	<20	Flam. Liq. 2, Eye Irrit. 2, STOT SE 3	H225,H319,H336	E

**Nom du produit :** DEMOULANT P.T.F.E DML723 **Date de création/révision :** 21.11.14 Version : 1.0  
**Ref.Nr.:** BDS001507\_2\_20131121(FR) **Remplace :** AB56460

Naphta léger (pétrole), hydrotraité	01-2119484651-34	64742-49-0	931-254-9	<20	Flam. Liq.2, Asp.Tox.1,STOT SE3,Aquatic Chronic2	H225,H315,H336,H304 ,H411	B,P
CO2		124-38-9	204-696-9	5-10	Press. Gas	H280	A
Butane-1-ol;n-butanol	01-2119484630-38	71-36-3	200-751-6	<0.1	Flam. Liq. 3, Acute Tox. 4, , STOT SE 3, Skin Irrit. 2, Eye Dam. 1, STOT SE3	H226,H302,H335,H315 ,H318,H336	B

#### Explication des notes

A : substances avec limite d'exposition sur le lieu de travail européenne

B : substances avec limite d'exposition sur le lieu de travail nationale

G : exemptés de l'obligation d'enregistrement conformément à l'article 2(7) (a) du règlement REACH n°1907/2006

P : la classification comme cancérogène ne s'applique pas, la substance contient moins de 0.1% poids/poids de benzène (Einecs no 200-753-7)

(\* Explication des phrases: chapitre 16)

## SECTION 4: Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

<b>Contact avec les yeux :</b>	Si la substance a touché les yeux, les laver immédiatement avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes Faire appel à un médecin immédiatement
<b>Contact avec la peau :</b>	Enlever immédiatement tout vêtement contaminé et mouiller la peau atteinte copieusement avec de l'eau. Ensuite laver avec du savon et de l'eau. Consulter un médecin
<b>Inhalation :</b>	Air frais, tenir calme et au chaud. Faire appel à un médecin si des effets négatif apparaissent
<b>Ingestion :</b>	En cas d'ingestion ne pas faire vomir à cause des risques d'aspiration dans les poumons. Si il y a un doute, consulter un médecin

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

<b>Inhalation :</b>	L'inhalation excessive de vapeurs de solvant peut provoquer nausée, maux de tête et étourdissements
<b>Ingestion :</b>	Ne pas faire vomir en cas d'ingestion. Risque de pneumonie Symptômes: maux de gorge, douleurs abdominales, nausées, vomissements.
<b>Contact avec la peau :</b>	Irritant pour la peau – Symptômes : rougeur, douleur.
<b>Contact avec les yeux :</b>	Irritant pour les yeux Symptômes: rougeur, douleur, troubles de la vision.

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

<b>Informations générales :</b>	En cas de malaise consulter immédiatement un médecin (Si possible lui montrer l'étiquette) Si les symptômes persistent dans tous les cas consulter un médecin
---------------------------------	--

## SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie



**Nom du produit :** DEMOULANT P.T.F.E DML723  
**Ref.Nr.:** BDS001507\_2\_20131121(FR)

**Date de création/révision :** 21.11.14 Version : 1.0

**Remplace :** AB56460

### 5.1. Moyens d'extinction

Mousse, dioxyde de carbone ou agent sec

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Les aérosols peuvent exploser à des températures supérieures à 50°C.  
Forme des produits de décomposition dangereux  
CO,CO2  
HF peut se former en cas d'incendie.

### 5.3. Conseils aux pompiers

Refroidir le(s) récipient(s) exposé(s) au feu, en aspergeant d'eau  
En cas d'incendie, ne pas respirer les fumées

## SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Supprimer les points d'ignition  
Assurer une ventilation adéquate  
Porter un vêtement de protection et des gants appropriés.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas jeter les résidus à l'égoût ou dans les rivières  
Si l'eau polluée atteint les systèmes d'égoûts ou les cours d'eau informer immédiatement les autorités compétentes

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber la substance répandue avec un matériel inerte approprié  
Mettre dans un récipient approprié  
Éliminer le produit et/ou son récipient comme un déchet dangereux

### 6.4. Référence à d'autres sections

Pour plus d'informations voir section 8.

## SECTION 7: Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Tenir loin de la chaleur et de sources d'ignition  
Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.  
L'équipement devra être mis à la terre  
Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage/.../antidéflagrant  
Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles  
Ne pas respirer les aérosols ou vapeurs  
Assurer une ventilation adéquate



**Nom du produit :** DEMOULANT P.T.F.E DML723  
**Ref.Nr.:** BDS001507\_2\_20131121(FR)

**Date de création/révision :** 21.11.14 Version : 1.0  
**Remplace :** AB56460

Eviter le contact avec la peau et les yeux  
 Laver à fond après usage  
 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.  
 Des bouteilles de collyre (lotion pour les yeux) doivent être disponibles.

## 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Aérosol sous pression. A protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50°C. Ne pas percer ou brûler même après usage.  
 Conserver hors de la portée des enfants.

## 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Agents de démoulage

# SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

## 8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition :

Composants dangereux	N° CAS	Méthode	
<b>Limites d'exposition professionnelle du CE :</b>			
Pentane	109-66-0	VME	1000 ppm
CO2	124-38-9	VME	5000 ppm
Propane-2ol ; alcool isopropylique	67-63-0	VME	400 ppm
		VLE	500 ppm
<b>Limites d'exposition professionnelle nationales, België, Belgique, Belgien</b>			
Pentane	109-66-0	VME	600 ppm
		VLE	750 ppm
Méthylal	109-87-5	VME	1000 ppm
CO2	124-38-9	VME	5000 ppm
		VLE	30000 ppm
Propane-2ol ; alcool isopropylique	67-63-0	VME	200 ppm
		VLE	400 ppm
Butane-1-ol ;n-butanol	71-36-3	VME	20 ppm
<b>Limites d'exposition professionnelle nationales, Schweiz, Svizzera, Suisse</b>			
Pentane	109-66-0	VME	600 ppm
Méthylal	109-87-5	VME	1000 ppm
CO2	124-38-9	VME	5000 ppm
Propane-2ol ; alcool isopropylique	67-63-0	VME	200 ppm
Butane-1-ol ;n-butanol	71-36-3	VME	20 ppm
Tetrafluoroethane	811-97-2	VME	1000 ppm
Naphta léger (pétrole), hydrotraité	64742-49-0	VME	500 ppm
<b>Limites d'exposition professionnelle nationales, France</b>			
Pentane	109-66-0	VME	3000 mg/m3

Méthylal	109-87-5	VME	1000 ppm
CO2	124-38-9	VME	9000 mg/m3
Propane-2ol ; alcool isopropylique	67-63-0	VME	-
		VLE	980 mg/m3
Butane-1-ol ;n-butanol	71-36-3	VLE	50 ppm
Naphta léger (pétrole), hydrotraité	64742-49-0	VME	1000 mg/m3
		VLE	1500 mg/m3

## 8.2. Contrôles de l'exposition

<b>Procédures d'ordre technique :</b>	Assurer une ventilation adéquate Tenir loin de la chaleur et de sources d'ignition Eviter l'accumulation de charges électrostatiques
<b>Protection individuelle :</b>	Prenez les précautions nécessaires pour éviter le contact avec la peau et les yeux lors de l'utilisation du produit Assurer une ventilation adéquate
<b>inhalation :</b>	En cas de ventilation insuffisante porter un appareil respiratoire approprié. Masque antigaz contre les vapeurs organique (type A ou AX)
<b>la peau et les mains :</b>	Porter des gants (alcool de polyvinyle)
<b>les yeux :</b>	Porter des lunettes.

## SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

(pour aérosols des données pour le produit sans propulseur)

<b>Aspect : état physique :</b>	Liquide sous pression.
<b>couleur :</b>	Blanc cassé.
<b>odeur :</b>	Odeur caractéristique.
<b>pH :</b>	Non applicable.
<b>Point/intervalle d'ébullition :</b>	Non connu.
<b>Point d'éclair :</b>	<0 °C
<b>Vitesse d'évaporation :</b>	Non connu.
<b>Limites d'explosion : limite supérieure :</b>	Non connu.
<b>limite inférieure :</b>	Non connu.
<b>Pression de vapeur :</b>	Non connu.
<b>Densité relative :</b>	0.759 g/cm <sup>3</sup> (à 20°C).
<b>Hydrosolubilité :</b>	Partiellement soluble dans l'eau
<b>Auto-inflammabilité :</b>	Non connu
<b>Viscosité :</b>	Non connu.

### 9.2. Autres informations

COV : 735g/l



DEMOULANT P.T.F.E DML723

Date de création/révision : 21.11.14 Version : 1.0

Ref.Nr.: BDS001507\_2\_20131121(FR)

Remplace : AB56460

**SECTION 10: Stabilité et réactivité****10.1. Réactivité**

Aucunes réactions dangereuses connues si utilisé selon l'usage prévu

**10.2. Stabilité chimique**

Stable

**10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

Aucunes réactions dangereuses connues si utilisé selon l'usage prévu

**10.4. Conditions à éviter**

Eviter surchauffage

**10.5. Matières incompatibles**

Agent comburant fort

**10.6. Produits de décomposition dangereux**

CO,CO2

HF peut se former en cas d'incendie

**SECTION 11: Informations toxicologiques****11.1. Informations sur les effets toxicologiques**

**Inhalation :** L'inhalation de vapeurs de solvant peut provoquer nausée, maux de têtes et étourdissements..

**Ingestion :** Ne pas faire vomir en cas d'ingestion. Risque de pneumonie

**Contact avec la peau :** Irritant pour la peau

**Contact avec les yeux :** Irritant pour les yeux.

**Données toxologiques :**

Composants dangereux	N°CAS	méthode	
Pentane	109-66-0	LD50 oral rat	>5000 mg/kg
		LD50 derm.rabit	> 3000 mg/kg
Propane-2-ol; alcool isopropylique	67-63-0	LD50 oral rat	>5000 mg/kg
		LC50 inhal.rat	> 20 mg/l
		LD50 derm.rabit	>5000 mg/kg

Nom du produit : DEMOULANT P.T.F.E DML723  
 Ref.Nr.: BDS001507\_2\_20131121(FR)

Date de création/révision : 21.11.14 Version : 1.0  
 Remplace : AB56460

Naphta léger (pétrole), hydrotraité	64742-49-0	LD50 inhal.rat	>20 mg/l
		LC50 oral rat	> 5000 mg/kg
		LD50 derm.rabit	>3000 mg/kg

## SECTION 12: Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

R51/53 : Toxique pour les organismes aquatiques, peut entrainer des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

#### Données ecotoxologiques:

Composants dangereux	N° CAS	méthode	
Propane-2-ol ; alcool isopropylique	67-63-0	LC50 algae	> 1000 mg/l
		LC50 fish	> 1000 mg/l
		LC50 daphnia	> 1000 mg/l
Naphta léger (pétrole, hydrotraité)		LC50 algae	55 mg/l
		LC50 fish	>1 mg/l
		LC50 daphnia	3.87 mg/l

### 12.2. Persistance et dégradabilité

Pas de données expérimentales disponibles

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas de données expérimentales disponibles

### 12.4. Mobilité dans le sol

Insoluble dans l'eau

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas de renseignements disponibles

### 12.6. Autres effets néfastes

Pas de données expérimentales disponibles

## SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets



Nom du produit :	DEMOULANT P.T.F.E DML723	Date de création/révision :	21.11.14 Version : 1.0
Ref.Nr.:	BDS001507_2_20131121(FR)	Remplace :	AB56460

Produit :	Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toute précaution d'usage. Ne pas rejeter à l'égoût ou dans l'environnement, éliminer ce produit dans un centre agréé de collecte des déchets.
Emballage contaminé :	La mise au rebut doit se conformer à la législation locale, provinciale et nationale

## SECTION 14: Informations relatives au transport

### 14.1. Numéro ONU

Numéro UN : 1950

### 14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Nom d'expédition: AÉROSOLS (naphta, pentane)

### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe: 2.1  
ADR/RID - Code de classification: 5F

### 14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage: Non applicable.

### 14.5. Dangers pour l'environnement

ADR/RID - Dangereux pour l'environnement: oui  
IMDG - Marine polluant: polluant marin  
IATA/ICAO - Dangereux pour l'environnement: oui

### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

ADR/RID - Code tunnel: (D)  
IMDG - Ems: F-D, S-U  
IATA/ICAO - PAX: 203  
IATA/ICAO - CAO: 203

### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Non applicable.

## SECTION 15: Informations réglementaires

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

10 / 12



3 rue du Bicentenaire de la  
Révolution  
91220 LE PLESSIS PATE

<b>Nom du produit :</b>	DEMOULANT P.T.F.E DML723	<b>Date de création/révision :</b>	21.11.14 Version : 1.0
<b>Ref.Nr.:</b>	BDS001507_2_20131121(FR)	<b>Remplace :</b>	AB56460

La Fiche de Données de Sécurité est élaborée suivant les exigences Européens actuels.  
 Dir. 2008/47/CE modifiant la directive 75/324/CEE concernant les législations relatives aux générateurs d'aérosols. Directive 99/45/CE  
 Règlement (CE) No 1272/2008  
 Règlement (CE) No 1907/2006 (REACH)

Données nationales	(FR) France
Maladies professionnelles : tableau N°	Tableau N°84 : Affections engendrées par les solvants organiques liquides à usage professionnel
Maladies à caractère professionnels : rubrique	603 : Alcools, polyalcools et leurs esters nitriques, 605 : Aldéhydes, furfurals

## 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pas de renseignements disponibles

## SECTION 16: Autres informations

\* \*Explication des phrases de risques:

R10: Inflammable.  
 R11: Facilement inflammable.  
 R12: Extrêmement inflammable.  
 R22: Nocif en cas d'ingestion.  
 R36: Irritant pour les yeux.  
 R38: Irritant pour la peau.  
 R41: Risque de lésions oculaires graves.  
 R65: Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.  
 R66: L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.  
 R67: L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.  
 R37/38: Irritant pour les voies respiratoires et la peau.  
 R51/53: Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

\*Explication des mentions de danger:

H225 : Liquide et vapeurs très inflammables.  
 H226 : Liquide et vapeurs inflammables.  
 H280 : Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.  
 H302 : Nocif en cas d'ingestion.  
 H304 : Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.  
 H315 : Provoque une irritation cutanée.  
 H318 : Provoque des lésions oculaires graves.  
 H319 : Provoque une sévère irritation des yeux.  
 H335 : Peut irriter les voies respiratoires.  
 H336 : Peut provoquer somnolence ou vertiges.  
 H411 : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Ce produit doit être stocké, manipulé et utilisé en accord avec les bonnes pratiques d'hygiène industrielle et en conformité avec les réglementations locales. Les informations sont basées sur l'état actuel de nos connaissances et ont pour but de décrire nos produits dans le cadre des exigences de sécurité. Par



**Nom du produit :** DEMOULANT P.T.F.E DML723  
**Ref.Nr.:** BDS001507\_2\_20131121(FR)

**Date de création/révision :** 21.11.14 Version : 1.0  
**Remplace :** AB56460

conséquent elles ne sauraient être considérées comme une garantie des propriétés spécifiques. Sauf dans le cas d'études ou de recherches sur les risques sur la santé, la sécurité et l'environnement, aucun de ces documents ne peut être reproduit sans la permission écrite de TECHNIFLON.

